

## Les trois fautes du budget Juppé

PAR ALAIN LIPIETZ

Alain Lipietz est directeur de recherche au CNRS

Vilipendé par la gauche, imposé de force à la droite, le budget rectificatif ne mériterait sans doute point tant d'indignité, quoiqu'il soit loin d'être irréprochable. Il aurait en tout cas mérité un débat qui aille au-delà des slogans, car il introduit quelques innovations appelées à un grand avenir, gâchées par des erreurs qui risquent de perdurer. Bref, les vraies faiblesses du budget Juppé ne sont pas là où l'on croit.

Oui, Alain Juppé a raison de vouloir combattre les déficits. Il aurait peut-être même mieux fait de présenter un budget rectificatif en excédent. Et cela, non pas pour coller aux très contestables critères de Maastricht. Mais tout simplement parce qu'il n'est pas convenable d'accumuler, en période de reprise économique, des déficits qui pèseront dramatiquement quand les vaches maigres reviendront.

Mais non, l'augmentation des prélèvements n'était pas la seule solution pour lutter contre les déficits. Les économies budgétaires en sont une autre. Alain Juppé a risqué une innovation: une coupe de 8 milliards dans le budget des armées. Une bien trop prudente innovation: c'est là sa première faute. Il est en effet plus que temps pour la France de «recueillir les dividendes de la fin de la guerre froide». Au lieu de quoi, on reprend les expériences nucléaires (contre qui?), alors qu'on avoue être incapable de transporter mille hommes à Gorazde. Et les 8 malheureux milliards économisés sont déjà accusés de favoriser le Front national dans les villes de garnison ou d'industries militaires! En réalité, l'abandon de la force de frappe et autres armements inutiles est à l'ordre du jour dans le monde entier.

Ce «budget équilibré» d'Alain Juppé s'analyse essentiellement comme une transformation de cotisations sociales en TVA, et il va par là dans le bon sens. Les cotisations sociales (dites «employeurs» ou «salariés», peu importe: il s'agit toujours d'un impôt proportionnel prélevé sur la masse salariale) sont les plus injustes des prélèvements. La TVA et la CSG (toujours proportionnelles, mais prélevées sur l'ensemble de la valeur ajoutée nationale), c'est déjà mieux, quoique moins bien que l'impôt progressif sur l'ensemble des revenus. Transférer vers ces impôts le financement de la protection sociale permet d'abaisser le coût du travail pour les entreprises, tout en maintenant le pouvoir d'achat des bas salaires (ce qui serait d'ailleurs une condition de la réduction massive de la durée du travail, seule mesure sérieuse contre le chômage).

Au passage, tordons le cou à une idée reçue: la TVA serait un «impôt sur le consommateur». Le consommateur paie tout: et les matières premières, et l'usure des machines, et la valeur ajoutée, et les prélèvements sur cette valeur ajoutée (TVA, cotisations sociales et impôts sur le bénéfice). Pourquoi ne pas dire que la hausse de l'impôt sur les bénéfices est payée par les consommateurs? C'est aussi vrai que pour la TVA! En réalité, tout impôt versé par l'entreprise est «payé par le consommateur» si l'entreprise le répercute dans ses prix plus vite que les salaires ne rattrapent l'inflation. Le Smic ayant pris de l'avance sur la hausse des prix, c'est difficile à affirmer aujourd'hui.

Mais si Alain Juppé avait voulu vraiment réformer l'impôt contre le travail que constituent les cotisations sociales, c'est l'ensemble de ces cotisations (sauf les retraites) qu'il aurait fallu transférer vers l'impôt (au pire la TVA et la CSG, au mieux l'impôt sur le revenu). Au lieu de quoi – et c'est la *seconde faute du budget Juppé* – on concentre la baisse du coût du travail sur un minuscule segment (en-dessous de 1,2 fois le Smic) qui va devenir une véritable «trappe à bas salaires» dont les employeurs ne voudront plus sortir.

Encore faut-il rendre le impôts plus justes, éliminer les scandaleux privilèges introduits par les socialistes («amendement Pierret» sur les sicav, etc.). Sachant bien ce qu'il faisait, Alain Juppé a lâché un os à ronger: la hausse de l'impôt sur les bénéfices ne frappe que la seule fraction du profit qui est conservée, réinvestie par l'entreprise. La part qui a frappé la fraction distribuée aux actionnaires leur est remboursée grâce à l'avoir fiscal!

L'avoir fiscal traduit une conception «XIX<sup>e</sup> siècle» de l'entreprise: un morceau de la chair de son propriétaire, qui ne saurait payer le même impôt deux fois. Aujourd'hui l'entreprise est plutôt considérée comme une institution qui loue du travail (moyennant salaires) et du capital (moyennant intérêts et dividendes). Personne ne songe à restituer aux salariés un «avoir fiscal» correspondant à l'impôt sur les bénéfices de l'entreprise qui les emploie! Que l'entreprise en tant que telle soit taxée, par l'impôt sur le bénéfice, la TVA, ou des écotaxes, c'est normal: elle profite des dépenses de l'Etat. Les «fournisseurs de services» (travail et capital) peuvent ensuite, pour la même raison, être séparément taxés par un impôt progressif sur leurs revenus. Mais celui-ci doit être débarrassé des privilèges du capital!

Si Alain Juppé jugeait – et il aurait eu raison – que les actionnaires sont trop bien traités dans ce pays, il avait une solution: non pas taxer davantage les bénéfices réinvestis, mais supprimer l'avoir fiscal. Ignorer cette réforme moderne est sa troisième grande faute ●